



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

REGLEMENT NUMERO 204-2024 VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE DÉDIÉE À LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que lors de la séance ordinaire du 11 novembre 2024, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le règlement numéro 204-2024 relatif à la création d'une réserve financière dédiée à la vidange des étangs aérés. Le règlement est disponible et peut être consulté sur notre site internet.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 11 novembre 2024.

Éric Lachapelle
Directeur général et greffier trésorier
